Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260429-94_04_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 29 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

Le mercredi vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi vingt-trois avril conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 26	Nombre de votants : 29
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 29
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme. HUON Christine, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, Mme RIC Caroline, M. BAYET Eric, M. BOUVET Gaëtan, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme CHAUVEL Elodie, Mme TANCEREL Béatrice, Mme LESAGE Catherine, Mme DEBROIZE Anne, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. NICOLLE Henri procuration à Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim procuration à M. MORVAN Arnaud.

M. MORVAN Arnaud a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 23 avril 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026 est lu et arrêté.

94_04_2026 – FONCIER – PROGRAMME D'ACTIONS FONCIERES DE RENNES METROPOLE – AVENANT NUMERO 1 A LA CONVENTION DE MISE EN RESERVE N°21C0337 – PROPRIETES SISE 11 ALLEE DES BOUVREUILS REFERENCEES O73AL458/459/446

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint délégué à l'aménagement urbain et aux mobilités, rappelle que la propriété référencée sise 11 Allée des Bouvreuils a été acquise par Rennes Métropole dans le cadre du Programme d'Actions Foncières, pour le projet de ZAC multisite Cœur de Ville & Orson.

Le portage initial arrivant à son terme le 31 mars 2026, compte tenu du stade d'avancement administratif de la ZAC multisite Cœur de Ville & Orson, la commune a sollicité Rennes Métropole pour un avenant de prolongation de la convention de mise en réserve qui a été acceptée jusqu'au 31 mars 2031, soit 5 années complémentaires.

Le Programme d'Actions Foncières de Rennes Métropole stipule toutefois que le rachat par la commune doit intervenir :

- Soit au terme de l'échéance de la convention au 31 mars 2031,
- Soit au plus tard, trois ans après la délibération de la commune venant approuver le Dossier de Réalisation de la ZAC Multisite Cœur de Ville & Orson.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260429-94_04_2026-DE

Les autres termes de la convention de mise en réserve référencée 21C0337 demeurant inchangés.

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général des propriétés des personnes publiques
- Considérant l'accompagnement proposé par Rennes Métropole à ses communes membres pour assurer un portage financier des réserves foncières réalisée dans le but de mettre en œuvre des opérations d'aménagement,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le projet d'avenant n°1 à la Convention de mise en réserve référencée 21C0337 prolongeant la durée de portage par Rennes Métropole jusqu'au 31 mars 2031 au plus tard,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou Monsieur Arnaud MORVAN, adjoint délégué à l'aménagement urbain et aux mobilités à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.**

ANNEXE 07 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE EN RESERVE POUR LE 11 ALLEE DES BOUVREUILS

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

